

Déclaration commune des collectifs et associations opposés au projet A31bis

Comité de pilotage A31 bis tronçon Nord 5 mai 2026

Nous, associations locales, nationales, collectifs d'entreprises et de riverains, tous mobilisés, nous opposons fermement au contournement ouest de Thionville dans le cadre du projet A31bis.

Au regard de l'utilité publique invoquée, ce nouveau tronçon de 2 fois 2 voies :

- **est inutile avec un gain de temps dérisoire :**

L'Autorité Environnementale souligne une forte contradiction entre le coût colossal de près de 2 milliards d'euros et les bénéfices réels pour les usagers avec un temps économisé d'une dizaine de minutes maximum et qui pourrait être réduit à seulement 3 ou 5 minutes après quelques années d'exploitation, les nouveaux usagers venant saturer la nouvelle infrastructure.

- **il est une aberration :**

le nouveau tronçon empêchera la mise en place d'une troisième voie pour les transports en commun et le covoiturage, l'A31 devenant à terme à 2x3 voies sur toute sa longueur de Nancy au Luxembourg sauf à cet endroit.

- **il a des impacts environnementaux et sanitaires majeurs et irréversibles :**

artificialisation de sols naturels et agricoles, aggravation des émissions de gaz à effet de serre, pollutions sonores et atmosphériques durables à proximité notamment de plusieurs écoles et dégradation du cadre de vie des populations riveraines dans des vallées déjà durement éprouvées par la crise. Sans oublier les nuisances énormes pendant plusieurs années dues à des travaux pharaoniques.

- **il a un impact patrimonial majeur sur un site avec un fort enjeu patrimonial et paysager :**

Comme cela a été souligné par l'Autorité Environnementale et les garants dans leurs rapports, le domaine de Bétange (parc et château de Bétange, allée des Marronniers) intégralement inscrit aux Monuments Historiques, est le seul monument historique impacté par le projet. Le nouveau tronçon est en covisibilité avec le domaine qui est un poumon vert et réservoir de biodiversité qui abrite à lui seul 88 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de chauves-souris recensées le long du projet A31 bis. Ce domaine dont les qualités patrimoniales et environnementales ont été reconnues par de nombreux prix européens et nationaux, subirait des conséquences néfastes irrémédiables.

- **il instaure un racket inacceptable et une fracture sociale avec la mise en place d'un péage :**

L'Etat fait peser le coût pharaonique du projet notamment sur les usagers locaux qui paieront 2 000 € par an pour aller travailler au Luxembourg, au bénéfice d'intérêts privés. La mise en place de ce péage risque de provoquer un report massif sur les routes départementales gratuites déjà surchargées. Dans un contexte déjà marqué par une forte pression sur le pouvoir d'achat, liée notamment à la hausse des coûts de l'énergie et des déplacements du quotidien, une telle charge supplémentaire est inacceptable pour des milliers de travailleurs.

L'Autorité environnementale a pointé du doigt dans son rapport du 15 janvier 2026 :

que « le gain socio-économique n'est significatif que pour la puissance publique et le concessionnaire »

que « le bilan socio-économique avec péage s'avère quasiment nul pour les usagers de véhicules légers. »

- **il s'inscrit enfin dans une logique anachronique et incohérente avec les politiques publiques :**

A l'heure du dérèglement climatique, il est en contradiction notamment avec le plan neutralité-carbone à l'horizon 2050, la loi ZAN et la Loi d'Orientation des Mobilités en maintenant une priorité au tout-routier au détriment de solutions de mobilité réellement durables.

L'Autorité environnementale souligne clairement que « l'analyse de solutions de substitution raisonnables est insuffisante et n'étudie pas de manière pertinente la possibilité d'optimiser le fonctionnement de l'A31 existante au niveau de Thionville et les possibilités de développement du report modal. »

- **il a un impact sur les entreprises implantées de longue date sur la zone Sainte Agathe à Florange :**

Depuis de nombreuses années, ce sont une vingtaine d'entreprises qui sont dans l'incertitude sur leurs projets de développement à cause du projet A31 bis. La construction du nouveau tronçon les force à quitter la zone Sainte Agathe et sa situation favorable à proximité de l'A30 et à déménager dans une nouvelle Zone d'Activités Economiques prévue à la lisière du domaine de Bétange déjà impacté par l'entrée Nord du tunnel, générant ainsi une artificialisation de terres agricoles supplémentaire et aggravant encore la consommation foncière.

Au regard de tous ces éléments, nous, associations et collectifs, contestons l'utilité publique du projet A31 bis.

Nous demandons :

- **l'abandon du nouveau contournement ouest de Thionville**
- **l'abandon du projet qui en découle de ZAE à proximité de l'allée des Marronniers et du parc de Bétange**
- **la mise à 2 fois 3 voies en priorité avec voie de covoiturage entre Thionville (sortie 42) et la frontière luxembourgeoise dans la continuité de l'A3 luxembourgeoise financée si possible par l'écotaxe**
- **la mise à l'étude d'une rambarde modulable pour la traversée de Thionville ou la création d'un tunnel.**
- **la réorientation immédiate des investissements vers des solutions de mobilité réellement durables, sobres et respectueuses des territoires.**

Nous souhaitons également alerter sur les conditions d'accès à l'information du public. Depuis plusieurs mois, nous demandons l'accès aux études constituant le dossier.

Or, plus de 5 500 pages ne seront rendues disponibles qu'au moment de l'enquête publique qui durera 6 semaines. Comment, dans un délai aussi contraint, chacun pourrait-il s'approprier un tel volume et formuler un avis réellement éclairé ?

D'autant que le garant de la Commission Nationale du Débat Public avait recommandé la production d'une synthèse accessible d'une centaine de pages, qui n'a pas été réalisée.

Dans ces conditions, la participation du public ne peut être regardée comme effective, au sens de la Charte de l'environnement, ce qui fragilise la procédure.

Tel qu'il est actuellement conçu, le projet A31bis tronçon Nord ne recueille en aucune manière l'adhésion du public, des riverains, des collectifs et des associations de sorte qu'il ne manquerait pas d'être contesté devant la juridiction administrative s'il devait être maintenu tel quel.

Les co-signataires :